

“ Une meilleure **qualité de vie au travail** pour une meilleure **qualité du travail** ”

Organisation du travail

Relations professionnelles

Utilisation et développement des compétences

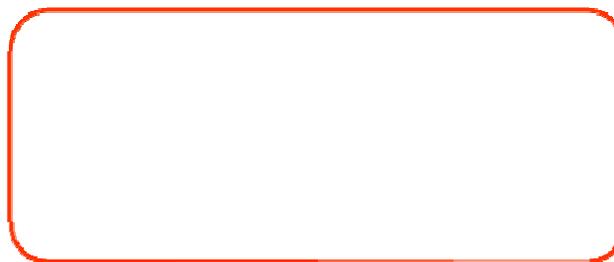
Environnement physique

Conciliation vie privée et vie professionnelle

Autonomie



PRENEZ CONTACT AVEC
VOTRE MEDECIN DU TRAVAIL



août 2014



SSTI3
SANTÉ AU TRAVAIL

SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL
INTER-ENTREPRISES

Prévenir les RPS
des bénéfices pour TOUS !

**INTERVENTION
EN PRÉVENTION
DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX**



SSTI3
SANTÉ AU TRAVAIL

262-264 Boulevard du Président Wilson
33001 BORDEAUX Cedex
Tél. 05 56 44 10 33 - Fax. 05 56 81 95 99
contact@ssti33.fr

www.ssti33.org

LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX: Un risque professionnel

Les RPS représentent un ensemble de facteurs **organisationnels, relationnels et contextuels** susceptibles d'impacter la santé des salariés et le fonctionnement de l'entreprise :

=> stress, épuisement, conflits et violences, absentéisme, baisse de productivité ...

EN TANT QU'EMPLOYEUR :

La prévention des risques psychosociaux est indispensable pour répondre à vos obligations en assurant **la sécurité physique et mentale de vos salariés** (ex: Document Unique ...).

Nos équipes pluridisciplinaires sont à votre disposition pour vous conseiller et vous accompagner à la prévention des RPS, pour une meilleure qualité de vie au travail .



ACTIONS DE PREVENTION INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES

○ Prévenir

Analyse et réduction des facteurs de risques liés au fonctionnement interne de l'entreprise :

- ✓ Aide à l'intégration des RPS dans le Document Unique (DU)
- ✓ Sensibilisation des managers d'entreprise au repérage des risques psychosociaux,
- ✓ Aide méthodologique et conseils en prévention des RPS
- ✓ Autres...

○ Protéger

Aider les salariés individuellement ou collectivement à lutter contre les tensions existantes :

- ✓ Gestion du stress
- ✓ Gestion de conflit
- ✓ Accompagnement à la qualité relationnelle
- ✓ Autres ...

○ Réparer

Accompagnement et orientation des salariés en souffrance au travail :

- ✓ Entretiens individuels de soutien
- ✓ Médiation psychosociale
- ✓ Intervention suite à un événement grave
- ✓ Autres ...

DES INTERVENANTS HABILITES POUR VOUS ACCOMPAGNER



- > une psychologue du travail
- > une formatrice en sensibilisation des RPS
- > une ergonome spécialiste du travail et des organisations

DEROULEMENT D'UNE INTERVENTION



DES ACTIONS COLLECTIVES

➤ Une **demande** doit être formulée auprès du médecin du travail qui coordonne l'équipe pluridisciplinaire pour la mise en place de l'action.

➤ Une **intervention** se déroule suite à un **entretien** préalable avec le chef d'entreprise et l'intervenant, permettant d'identifier les besoins et d'établir un **protocole d'action**.

➤ A l'issue de l'intervention un **bilan est restitué** au chef d'entreprise et aux différents participants.



DES ENTRETIENS INDIVIDUELS ET CONFIDENTIELS

Le médecin du travail oriente vers la psychologue du travail le salarié pour lequel il estime une intervention nécessaire.

 Le coût de la prestation est inclus dans la cotisation du SSTI